



Achat en vefa et location de l'appartement

Par **valentin53**, le **16/01/2010 à 22:59**

Bonjour,

nous avons acquis un appartement en VEFA le 16 mai 2007.

A ce jour, l'appartement n'est toujours pas livré. Nous avons eu un RDV en décembre 2008 avec le promoteur pour la réception mais suite à une liste de malfaçons trop importante, nous avons fixé un nouveau RDV en janvier 2009. Depuis, le chantier est abandonné et une action judiciaire a été entamée par l'association des co-proprétaires.

Ceci dit, l'appartement est terminé et on peut considérer que le coût des malfaçons avoisine 1500 à 2 000 €. Ce que nous pouvons supporter. Nous envisageons donc d'accepter la livraison en l'état. Par contre les communs qui sont le parking souterrain, la cave, l'ascenseur et l'embellissement des jardins ne sont pas fait.

Il reste à avoir le Consuel qui doit être fourni par le vendeur.

Sachant qu'il s'agit d'un achat de 3 lots (l'appartement, le parking et la cave), puis-je en l'état louer l'appartement (1 lot) sans les communs.

Je pense à une location saisonnière.

Certains m'affirment que je ne pourrai pas louer car les communs ne sont pas finis et donc inaccessibles ; ce qui m'étonne !!

Pouvez- vous me renseigner ??